THERMALYS PRO

FICHE CEE BAR-TH-179

POMPE À CHALEUR COLLECTIVE · RÉSIDENTIEL COLLECTIF

# Remplacez la chaudière de votre immeuble. La prime CEE finance les travaux.

Pompe à chaleur collective, Coup de pouce CEE ×3 : nous gérons l'étude, le dossier de prime et les travaux.

Copropriétés · Bailleurs sociaux · Immeubles de rapport · Résidences

✓ **Bureau d'études intégré** · nos ingénieurs dimensionnent votre chaufferie

| ×3 | 0 € | 1 |
|---|---|---|
| prime Coup de pouce* | de reste à charge possible* | interlocuteur pour tout le projet |



PARTENAIRE AGRÉÉ BOSCH

## Chauffage et eau chaude collectifs

Une pompe à chaleur dimensionnée pour votre immeuble, sans toucher aux radiateurs.

**Étude gratuite pour votre immeuble**
Économies, prime CEE et reste à charge, chiffrés

**contact@thermalys-pro.fr**

* Bonification Coup de pouce « Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » en cas de remplacement d'une chaudière au charbon, au fioul ou au gaz, sous réserve d'éligibilité à la fiche BAR-TH-179. Montants chiffrés gratuitement, avant tout engagement.

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

LE CONSTAT

# Le chauffage collectif au gaz ou au fioul pèse sur les charges de tout l'immeuble

Chaque hausse du prix de l'énergie se répercute sur les charges des occupants, et une chaudière vieillissante consomme toujours plus pour le même confort.

### Des charges qui grimpent

Le chauffage est souvent le premier poste de charges d'un immeuble.

### Une chaudière à bout de souffle

Pannes, pièces introuvables, rendement en baisse.

### Un DPE pénalisé

Le chauffage fossile dégrade l'étiquette énergétique des logements.

### Loi Climat et Résilience : le calendrier de location

**2025**
**Logements G**
interdits à la location

**2028**
**Logements F**
interdits à la location

**2034**
**Logements E**
interdits à la location

Calendrier applicable en France métropolitaine. Remplacer le chauffage fossile par une pompe à chaleur est l'un des leviers pour améliorer le DPE.

POUR QUI ?

# Une solution pour tous les immeubles chauffés collectivement

### Bailleurs sociaux & HLM

Offices HLM, ESH, SEM : décarbonez votre parc et sortez les logements des étiquettes F et G.

### Copropriétés

Syndics et conseils syndicaux : remplacez la chaudière collective et maîtrisez les charges des copropriétaires.

### Bailleurs privés & SCI

Immeubles de rapport : améliorez le DPE et sécurisez vos loyers face au calendrier de location.



LA SOLUTION

# Une pompe à chaleur collective adaptée à chaque immeuble

La pompe à chaleur air/eau capte les calories de l'air extérieur et alimente le réseau de chauffage existant. Elle peut aussi produire l'eau chaude sanitaire collective. Notre bureau d'études choisit la configuration adaptée à votre bâtiment.

### PAC haute température

Eau de départ jusqu'à 70 °C et plus selon les modèles : compatible avec les radiateurs en fonte ou en acier, sans toucher aux logements. Idéal pour le bâti ancien.

### Cascade modulaire

Plusieurs modules pilotés ensemble : la puissance suit les besoins réels, et le chauffage continue si une unité est en maintenance.

### PAC géothermique

Sondes verticales quand le terrain le permet : un rendement supérieur et des unités silencieuses, avec sa propre fiche CEE.

### Acoustique optimisée

Capotage, supports antivibratoires et écrans acoustiques pour respecter la réglementation sur le bruit de voisinage.

### GTB et télésurveillance

Pilotage centralisé compatible BACnet, Modbus et KNX, tableaux de bord et alertes automatiques pour le syndic.

### Fluide R290 (propane)

Fluide naturel à très faible impact climatique (PRP de 3, contre 2 088 pour le R410A), en phase avec le règlement européen F-Gas 2024.

**Chaque immeuble est différent**

Isolation, émetteurs, température de départ, nombre de logements : notre bureau d'études vérifie que la pompe à chaleur est adaptée avant de vous la proposer.

L'ÉQUIPEMENT

# Les meilleures marques européennes, choisies pour votre immeuble.

Nous ne vendons pas un catalogue. Notre bureau d'études sélectionne, parmi Bosch, dont nous sommes partenaire agréé, et les grandes marques européennes, la pompe à chaleur la mieux adaptée à votre immeuble, installée en cascade.

**Bosch**
Partenaire agréé

**Atlantic**

**Daikin**

**Mitsubishi**

**Viessmann**

**CIAT**



## La configuration en cascade

Plusieurs pompes à chaleur pilotées ensemble couvrent les besoins de tout l'immeuble.

**Performance**
La puissance s'ajuste en continu aux besoins réels du bâtiment.

**Redondance**
Si une unité est en maintenance, les autres continuent de chauffer.

**Longévité**
Les unités se partagent le travail : elles s'usent moins vite.

**Garantie constructeur**
Matériel garanti par le fabricant.

**Éligible CEE**
Conforme à la fiche BAR-TH-179.

**Sans tout refaire**
Raccordée à votre réseau de chauffage existant.

LE FINANCEMENT

# Des aides cumulables qui peuvent couvrir la quasi-totalité du projet

Nous montons chaque dossier et cherchons la meilleure combinaison d'aides pour votre immeuble.

PRIME CEE · FICHE BAR-TH-179

## Pompe à chaleur collective

Selon le nombre de logements, la zone climatique, l'efficacité de la PAC et l'usage (chauffage seul ou chauffage et eau chaude).

COUP DE POUCE CHAUFFAGE

## Prime CEE ×3

Quand la PAC remplace une chaudière collective au charbon, au fioul ou au gaz.

### MaPrimeRénov' Copropriété

**30 % à 45 %**

des travaux pour un gain énergétique d'au moins 35 % ou 50 %, dans la limite de 25 000 € par logement. Audit et accompagnement obligatoires.

### TVA à 5,5 %

**au lieu de 20 %**

sur les travaux de pompe à chaleur air/eau dans les logements de plus de deux ans.

### Autres aides

**éco-PTZ, locales**

Éco-prêt à taux zéro copropriété, Action Logement, aides des régions et collectivités.

### Les conditions à respecter

- ✓ Immeuble d'habitation existant, chauffé collectivement
- ✓ Étude de dimensionnement préalable
- ✓ En copropriété : syndicat immatriculé au Registre national
- ✓ PAC pour le chauffage, ou le chauffage et l'eau chaude
- ✓ Travaux réalisés par des professionnels RGE
- ✓ Dossier CEE engagé avant la signature du devis

**Votre plan de financement, chiffré gratuitement :** coût du projet, aides mobilisables et reste à charge réel de la copropriété, avant tout vote en AG.

VOTRE PROJET

# De l'étude à la mise en service, étape par étape

Un planning calé sur votre assemblée générale et la saison de chauffe, avec un seul interlocuteur du début à la fin.

1
SOUS 15 JOURS
### Visite technique gratuite
Inspection de la chaufferie, faisabilité et premier chiffrage.

2
1 À 2 MOIS
### Étude et audit
Dimensionnement de la PAC, gain énergétique, plan de financement.

3
EN PARALLÈLE DE L'ÉTUDE
### Dossiers d’aides
Montage du dossier CEE et, le cas échéant, MaPrimeRénov’ Copropriété.

4
SELON LA DATE DE VOTRE AG
### Vote en assemblée générale
Nous préparons le dossier technique et financier présenté au conseil syndical et aux copropriétaires.

5
1 À 2 MOIS
### Commande et préparation
Matériel, planning, déclarations en mairie si nécessaire.

6
QUELQUES SEMAINES
### Installation et mise en service
Chantier court, coupure de chauffage limitée, mise en service avant la saison de chauffe.

**Bailleur social, propriétaire unique**
Pas de vote à attendre : comptez en général **4 à 9 mois** de la visite à la mise en service.

**Copropriété**
Le calendrier dépend de la date de l'AG. Nous lançons l'étude en amont pour que le projet soit prêt à être voté.

Durées indicatives, selon la taille de l'installation et les délais d'instruction des aides.

## Normes et garanties

- ✓ **Équipes RGE QualiPAC**
  Qualification exigée pour les aides CEE et MaPrimeRénov’.
- ✓ **Garantie décennale**
  Sur l’ensemble des travaux réalisés.
- ✓ **NF DTU 65.16**
  Règles de l’art pour l’installation des pompes à chaleur.
- ✓ **Bureau d'études intégré**
  L'étude de dimensionnement exigée par la fiche CEE.

EXPERTS CEE, PAS VENDEURS

# Notre métier : maximiser vos économies, pas vendre du matériel.

**1 200**
dossiers CEE accompagnés

Nous partons de votre immeuble, pas d'un catalogue. Nous identifions les opérations éligibles, choisissons les plus rentables et en tirons la meilleure prime.

**01**
### Étude gratuite
Chaufferie, réseau, eau chaude : rien n'est laissé de côté.

**02**
### Veille réglementaire
Les fiches évoluent à chaque arrêté : nous suivons chaque changement.

**03**
### Dossiers conformes
Études, attestations, preuves : tout est préparé pour maximiser vos primes.

## LES FICHES QUE NOUS TRAITONS AUSSI



### Pompe à chaleur tertiaire BAT-TH-163 BAT-TH-164
Remplace une chaudière gaz ou fioul dans les bâtiments tertiaires. **Pour : hôpitaux, EHPAD, écoles, mairies, bureaux.**



### Déstratification d'air BAT-TH-142 IND-BA-110
Ramène vers le sol la chaleur bloquée sous le plafond. **Pour : gymnases, grandes surfaces, ateliers.**



### HP flottante BAT-TH-134 IND-UT-116
Ajuste la pression de condensation du groupe froid à la météo : il consomme moins. **Pour : commerces, agroalimentaire, industrie.**



### Électrification des flottes TRA-EQ-114
Véhicules et utilitaires électriques, en achat ou location. **Pour : entreprises et collectivités.**

… et toutes les autres opérations éligibles à votre immeuble, identifiées lors de l'étude.

ÉTUDE GRATUITE

# Demandez l'étude de votre immeuble

Remplissez ce formulaire et renvoyez-le à **contact@thermalys-pro.fr**. Nous revenons vers vous avec les économies, la prime CEE et le reste à charge.

> **Ne signez aucun devis de chauffage avant de nous contacter.** Un devis signé avant le montage du dossier fait perdre la prime.

## VOS COORDONNÉES

**Nom et fonction** _____

**Société / syndic** _____

**Téléphone** _____

**E-mail** _____

## L'IMMEUBLE

**Adresse** _____

**Nombre de logements** _____

**Vous êtes** ☐ Syndic ☐ Conseil syndical ☐ Bailleur social ☐ Propriétaire unique

**Chauffage actuel** ☐ Gaz ☐ Fioul ☐ Charbon ☐ Autre

**Eau chaude** ☐ Collective ☐ Individuelle

**Âge de la chaudière** ☐ Moins de 10 ans ☐ 10 à 20 ans ☐ Plus de 20 ans

**Prochaine AG prévue** ☐ Dans l'année ☐ Plus tard ☐ Je ne sais pas

**Un devis est-il déjà signé ?** ☐ Non ☐ Oui

**Écrivez-nous, nous vous rappelons sous 48 h**

**contact@thermalys-pro.fr**

ou sur thermalys-pro.fr

**Scannez pour estimer votre prime**

THERMALYS PRO

thermalys-pro.fr · contact@thermalys-pro.fr

Vos informations servent uniquement à traiter votre demande.

Experts CEE · Partenaire agréé Bosch

Bureau d'études intégré · 8 / 8

Interventions en France, en Belgique et au Luxembourg · Thermalys Pro est une marque commerciale de DDB SOLUTIONS Sàrl-S · 144, Z.A.E. Wolser A, L-3225 Bettembourg (Luxembourg) · RCS Luxembourg B304577